



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1644**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Jacquard et appartenant à la société anonyme Vinci

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1644**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue Jacquard et appartenant à la société anonyme Vinci**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation du Boulevard Urbain Est entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à la société anonyme Vinci.

Il s'agit de deux parcelles de terrain nu, libres de toute occupation ou location, situées rue Jacquard à Vaulx en Velin, cadastrées sous les numéros 73 et 89 de la section BO représentant une superficie totale de 323 mètres carrés.

Aux termes du compromis, ces terrains seraient acquis au prix de 150 € le mètre carré, admis par France domaine, soit pour 323 mètres carrés, au prix de 48 450 € HT, soit 57 946,20 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 48 450 € HT soit 57 946,20 € TTC, de deux parcelles de terrain situées rue Jacquard à Vaulx en Velin et appartenant à la SA Vinci pour la réalisation du Boulevard Urbain Est.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0344 le 23 septembre 2002 pour la somme de 3 750 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0344, à hauteur de 57 946,20 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.